

ÉTUDE

L'évaluation des photographies en format numérique

Nancy Gadoury

Il y a quelques années, un photographe professionnel qui allait couvrir un événement pouvait prendre quelques photos, le tout compris dans un film de 24 poses. Si l'événement était majeur, il utilisait un deuxième film. Aujourd'hui, étant donné la facilité avec laquelle on peut emmagasiner des centaines de photos dans le même appareil, les photographes prennent facilement plus de 100 photos pour le même événement et encore plus s'il s'agit d'un événement majeur. De plus, ils peuvent immédiatement voir le résultat de leur travail et prendre d'autres photographies à répétition jusqu'à satisfaction. Le même phénomène se produit dans la vie privée. Presque tout le monde possède un appareil photo numérique et ne lésine pas sur le nombre de poses. Cette multiplication des photographies risque-t-elle de devenir un problème au cours des prochaines années pour les archivistes? Comment doivent-ils envisager l'avenir de ces nombreuses photos?

En fait, les archivistes ont anticipé le problème de la multiplication des photographies dès l'arrivée des appareils photo 35 mm. «L'appareil est si bon marché et relativement si facile à manier qu'il donne malheureusement à chacun l'impression d'être photographe né. Il s'ensuit que le nombre des images affluant dans les dossiers officiels est en progression géométrique, tandis que, dans le même temps, la qualité diminue. Plus le volume devient gigantesque, moins on peut se préoccuper de tâches de catalogage et de reconditionnement, pourtant indispensables.» (Leary 1985) L'arrivée du numérique amplifie davantage le problème. La multiplication des photographies devient également synonyme de qualité variable et de difficultés d'évaluation, de complexité, de hausse des coûts du traitement et de perpétuelles demandes de ressources pour la conservation. Une réflexion sur la sélection des photographies à conserver devient alors primordiale pour minimiser et planifier l'impact de leur arrivée dans les archives.

La majorité des archivistes qui se sont penchés sur la sélection et l'évaluation des photographies s'entendent pour dire qu'elles doivent faire l'objet d'une attention particulière et qu'elles représentent une source historique de très grande valeur. Ainsi, elles bénéficient souvent d'un traitement privilégié lors de l'acquisition et du tri. On les rejette beaucoup moins facilement que d'autres types de documents. En pratique, il est rare qu'on élague plus de 50 % d'une collection. Étant donné la multiplication exponentielle des photographies et des divers problèmes qu'elle entraîne pour l'archivage,

les archivistes doivent-ils reconsidérer cette approche? Doivent-ils se rapprocher du 10 % et du 5 % (et même parfois moins) préconisés pour le papier ou du moins d'un entre-deux, afin de permettre à l'archiviste de réajuster le tir devant cette nouvelle réalité?

La conservation de ces trop nombreuses photographies n'est assurément pas nécessaire à l'historique, même si les capacités de stockage en numérique sont très grandes. Comme pour tous les documents, elles doivent faire l'objet d'une évaluation attentive et le temps est peut-être venu de resserrer cette évaluation. Une réflexion sur le resserrement ou l'ajout de critères de sélection des photographies pourrait peut-être offrir une première piste de solutions au problème. La véritable question est : Est-ce que les critères de tri appliqués à la photographie régulière (pellicule et papier), c'est-à-dire celle que l'on a connue jusqu'ici, sont suffisants pour faire l'élagage des photographies numériques? Le numérique et tout ce qu'il implique (facilité de création, possibilités énormes de stockage, etc.) a introduit de nouveaux paramètres ou du moins les a amplifiés de façon exponentielle. Il est évident que l'archiviste doit tenir compte de cette originalité et qu'il doit désormais modifier sa façon d'évaluer. Il ne peut faire abstraction du fait que maintenant, même s'il s'agit toujours de photographies, elles sont aussi des documents numériques.

Cette recherche tentera de faire un rapprochement entre les critères d'évaluation et de sélection des photographies et les critères d'évaluation des documents numériques, afin de déterminer des critères de sélection qui pourraient être spécifiques à la photographie numérique, que ce soit dans une perspective d'acquisition ou lors du tri final aux archives historiques. À partir d'une revue de la littérature sur chacun de ces aspects, c'est-à-dire sur les critères de sélection des photographies traditionnelles et les critères de sélection des documents en format numérique, il s'agira de définir si ces critères sont tous pertinents pour le tri des photographies numériques et de voir également s'ils sont suffisants. Bref, il s'agit ici de proposer une piste de solutions aux divers problèmes que pose la multiplication des photographies en lui définissant des critères spécifiques ou peut-être en resserrant ceux qui sont déjà définis.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PHOTOGRAPHIES

Depuis quelques années déjà, les archivistes se sont penchés sur l'élaboration de critères qui pourraient servir à l'évaluation et à la sélection des photographies. La plupart d'entre eux sont arrivés à des résultats similaires. Par exemple, notons les études de William Leary, *Le tri des photographies en archivistique : étude du RAMP et principes directeurs* (Leary 1985) et celle, plus récente, de Normand Charbonneau et Mario Robert, *La gestion des archives photographiques*. (Charbonneau et Robert 2003) Ces résultats semblent avoir fait l'unanimité, car ils ont été repris et adoptés par une majorité d'archivistes et de centres d'archives, par exemple le Conseil canadien des archives (CCA 1995) et les Archives nationales du Québec. (ANQ 1996)

En fait, les critères développés sont généraux et il semble tout à fait logique de les prendre en compte lors de l'évaluation de documents d'archives. Ces critères peuvent même s'appliquer à d'autres types de documents. Les critères de sélection proposés dans les diverses études sont les suivants : l'intelligibilité de l'information et de la qualité du support, les besoins des usagers et la mission du centre d'archives, le sujet représenté,

l'intention derrière la photographie, les éléments d'identification disponibles, la rareté ou l'originalité de la photographie, l'ancienneté, la qualité esthétique, et finalement sa communicabilité. Comment ces critères s'appliquent-ils à la photographie et à ses particularités? Sont-ils toujours applicables dans un contexte numérique?

Intelligibilité de l'information et qualité du support

Tout d'abord, pour faire l'évaluation d'un document d'archives, il est nécessaire que l'information qui s'y trouve consignée soit lisible et visible. C'est ce qu'on entend par intelligibilité de l'information. Pour la photographie, il s'agit donc d'éliminer d'abord celles qui affichent des défauts techniques liés à la luminosité ou la mise au point. (Charbonneau 2003) Que ce soit une photographie sur pellicule ou en format numérique, cette règle s'applique de la même façon. La différence, c'est que l'élimination est peut-être plus facile à décider quand il s'agit d'une photographie numérique. Si cette photographie n'a pas été éliminée immédiatement par le photographe, ce qui arrive fréquemment en environnement numérique, il y a de fortes chances que celui-ci en ait une deuxième et une troisième qui illustrent la même chose. Après s'en être assuré, l'archiviste accepte plus facilement cette perte d'information et peut adopter une attitude plus expéditive, qui peut parfois surprendre, devant le «Supprimer».

Selon les critères établis, il est également proposé d'éliminer les photographies dont le support est en mauvaise condition et dont la lecture de l'information illustrée est compromise. Il est facile d'appliquer la chose sur des négatifs, des plaques de verre ou des épreuves photographiques, mais il est impossible d'appliquer ce critère à des photographies numériques, car le support n'est pas la photographie. Le support contient la plupart du temps des centaines, voir des milliers de photographies et même d'autres types de fichiers. En fait, il s'agit du grand défi du numérique, conserver l'information contenue sur les supports indépendamment du support. Même si ce critère va de soi et qu'un CD brisé en morceau doit être éliminé, la nature volatile de l'information numérique ne permet pas d'appliquer facilement ce critère à une photographie ou à un ensemble de photographies numériques. Au contraire, les archivistes travaillent incessamment depuis plusieurs années à trouver des moyens de conserver l'information numérique, même si le support et le format d'enregistrement sont désuets.

Besoins des usagers et mission du centre d'archives

Ensuite, il s'agit d'évaluer et de sélectionner les photographies en fonction des besoins des usagers du centre d'archives. Sont-elles en lien avec les éléments identifiés dans la politique d'acquisition et dans la mission du centre? Répondent-elles aux besoins des chercheurs qui fréquentent le centre d'archives? Illustrent-elles les sujets que le centre veut documenter? Ces questions sont universelles et tout document évalué doit s'y soumettre.

Dans le cas du numérique, il serait aussi avisé de se poser les questions suivantes: les photographies numériques sont-elles utiles aux usagers du centre et répondent-elles à leurs besoins? Veulent-ils consulter des photographies numériques et le centre a-t-il les outils nécessaires pour en permettre la consultation? La diffusion des photographies numériques demande un outillage particulier: des ordinateurs, des

logiciels de visionnement, une base de données, une interface de recherche, etc. Le centre doit en être conscient avant de sélectionner ces photos pour ses acquisitions ou doit planifier trouver les ressources nécessaires pour éventuellement les mettre en valeur. L'évaluation des photographies numériques doit donc se faire en lien avec les ressources disponibles au centre (ou éventuellement disponibles) et selon les intentions du centre (projets d'exposition, diffusion Web, etc.).

Sujet représenté

Ce critère est le plus vague et le plus primordial à la fois. Il est impossible de dresser une liste de sujets universels qui devraient faire l'objet d'une attention particulière. Même l'historien ne peut savoir ce qui intéressera les chercheurs dans plusieurs années. Qui aurait dit il y a cent ans, que l'on voudrait faire l'histoire de la femme ou de l'enfance? En fait, ce qui est important, c'est que le centre d'archives définisse lui-même les sujets qui l'intéressent et qu'il veut documenter. Ici, l'environnement numérique n'amène rien de nouveau, à part peut-être le fait qu'une multitude de sujets y sont illustrés. La photographie numérique et la malléabilité des appareils permettent la prise de photographies à tout moment et dans les lieux les plus inédits. Il s'agit alors de dresser une liste encore plus précise et ainsi assurer la représentativité des sujets et éviter de se retrouver devant un océan d'informations hétéroclites.

Intentions derrière la photographie

Normand Charbonneau identifie cinq intentions qui peuvent se dessiner derrière la création d'une photographie : celle du photographe, celle du sujet photographié, celle du client, celle du technicien et celle de la personne qui regroupe les photographies ou les commente. (Charbonneau 2003) Le photographe est un artiste, il se fait une idée précise du travail qu'il veut accomplir; le sujet photographié veut renvoyer une certaine image de lui-même; le client veut obtenir un cliché précis dans un but précis; le technicien fait des retouches à la photographie et, finalement, une personne conserve la photographie et la met en relation avec d'autres selon la signification du moment ou du sujet représenté. Bref, l'archiviste, lors de l'évaluation, doit être conscient de ces différentes intentions afin de faire la différence entre le vrai et le faux, entre la qualité et la médiocrité, entre la valeur et l'indifférence. «L'archiviste doit avoir une bonne connaissance du contexte de création des documents qu'il évalue afin de les trier et d'être imprégné des valeurs contemporaines à leur création.» (Charbonneau 2003)

Ce critère peut prendre une envergure importante en environnement numérique et doit faire l'objet d'une attention particulière. Comme la photographie s'est largement démocratisée, l'archiviste doit savoir si le photographe est un artiste, un amateur ou un monsieur Tout le Monde. Que voulait-il vraiment photographier? A-t-il réussi? Irène Jonas, dans son étude *La photographie de famille au temps du numérique*, expose les changements introduits par le numérique dans la prise de photographies. (Jonas 2007) Par exemple, on prend plus de poses parce que c'est peu coûteux et on donne plus facilement l'appareil aux enfants pour qu'ils réalisent leurs propres clichés. Elle distingue même une différence entre les intentions des femmes et des hommes lors de la prise de photographies. Pour la femme, une photographie réussie consiste en une image de la famille réunie et souriante, pour les hommes, il s'agit davantage d'aspects

techniques ou d'éléments extérieurs. L'archiviste doit être au fait de la diversité de ces intentions pour juger de la valeur de la photographie.

Il doit également connaître ou savoir reconnaître quelle a été la part du technicien dans la retouche de la photo. Comme les logiciels de traitement de la photographie sont de plus en plus faciles à manipuler, les trucages de photographies numériques sont devenus très communs. L'archiviste doit y faire attention, même si ce n'est pas nécessairement un critère d'élimination. Au contraire, le trucage ou la modification peut être intéressant à conserver tout dépendant de l'intention du créateur.

Pour ce qui est de l'intention de la personne qui réunit les photographies et les commente, elle est de plus en plus difficile à connaître avec l'arrivée du numérique. Autrefois, l'album de famille répondait à cette question. «L'album de photos assure le maintien du groupe familial en solennisant les temps forts de la famille et permet de manifester le sentiment que le groupe a de lui-même et de son unité, de revivre et recréer le passé. Ce qui est présent dans les albums, n'est pas seulement une accumulation hétéroclite de bons souvenirs, mais aussi une mise en scène des liens affectifs entre les individus et entre les générations.» (Jonas 2007) Toutefois, la coutume de l'album disparaît peu à peu avec l'avènement du numérique. Les photos sont trop nombreuses et le temps manque aux mères et aux pères pour sélectionner les photos et les commenter. (Jonas 2007) On stocke plutôt que de choisir. Pour l'archiviste, un ensemble de photographies numériques organisé et commenté devient donc alors une pièce d'une grande valeur.

Par chance, plusieurs logiciels de gestion de photographies numériques ont fait leur apparition durant les dernières années et proposent à la population différents systèmes d'organisation pour leurs photos. Ils permettent de créer des albums en format numérique, des diaporamas ou de convertir les épreuves en format diffusable sur le Web. L'archiviste devra assurément tourner son regard vers cette nouvelle forme d'album afin de trouver des ensembles à valeur ajoutée.

Éléments d'identification disponibles

Une photographie sans élément d'identification est une photographie qui a peu à dire. Au minimum, il faut disposer d'un titre et d'une date de création. C'est encore mieux si l'archiviste peut bénéficier du nom du photographe, des personnes ou des lieux représentés et de quelques notes sur le contexte de la prise de la photographie.

En environnement numérique, les éléments d'identification sont encore plus importants, surtout pour des raisons de repérage. Les photographies sont si nombreuses qu'il faut absolument disposer d'un minimum d'information pour pouvoir les identifier, les repérer et les évaluer. Il peut s'agir simplement d'un système de classification avec des fichiers intitulés selon le nom ou la date des événements, mais il faut certains éléments d'information à l'archiviste pour qu'il puisse faire son évaluation. Pourtant, avec l'arrivée du numérique, l'identification des photographies est de moins en moins systématique. On stocke le tout dans l'ordinateur sans prendre la peine de sélectionner, identifier, dater ou commenter. Au mieux, les photographies sont numérotées et datées lors de leur transfert de l'appareil à l'ordinateur. Les ensembles numériques disposant d'une bonne identification posséderont donc une longueur d'avance lors de l'évaluation.

Rareté et originalité de l'information

Ce critère possède la même importance quel que soit le format de la photographie. Si une photographie ou un ensemble photographique illustre un sujet rarement illustré, inédit ou nouveau, la pièce prend beaucoup plus de valeur lors de l'évaluation et vice-versa.

En environnement numérique, ce critère permet à l'archiviste d'éliminer plusieurs prises. Comme le nombre de poses est souvent énorme, plusieurs photographies font double emploi, c'est-à-dire qu'elles illustrent le même sujet, parfois avec un angle différent, une luminosité différente, une posture différente du sujet photographié, etc. Ces petites variantes ne sont pas nécessairement suffisantes pour faire d'une photographie un objet original et donc de faire partie de la sélection. En fait, elles ne diront rien de plus que les autres aux futurs chercheurs. Le choix d'une seule, sur cinq, six et parfois même dix photographies est suffisant pour illustrer l'action en cours et les personnes présentes. À ce rythme, il devient donc difficile pour l'archiviste de conserver 50 % de la collection lors de la sélection.

Originalité de l'information peut aussi faire référence au support original de la photographie. S'agit-il de l'épreuve ou du négatif? Il est toujours plus intéressant pour un centre d'archives d'acquérir et de conserver l'exemplaire original, afin d'avoir la meilleure qualité d'image possible et pouvoir faire des reproductions facilement. Dans le cas du numérique, le fichier original est le fichier créé par l'appareil. La malléabilité de l'information numérique et la facilité avec laquelle on la copie et la transfère fait toutefois perdre une certaine importance à ce critère. Que ce soit le fichier d'origine ou une copie du fichier d'origine qui soit acquis est plus ou moins important. Il s'agit plutôt d'avoir un fichier avec la meilleure qualité possible. En photographie, il s'agit souvent du format Tiff. Les formats compressés, tel JPEG, sont moins intéressants pour la conservation, car ils supposent une certaine perte de la qualité, donc une perte d'informations.

Ancienneté

Évidemment, si au cours de son évaluation, un archiviste reçoit entre ses mains une photographie datant du début du 20^e siècle, il lui réservera beaucoup plus d'attention qu'à une plus récente. Ce critère est tout à fait important à prendre en compte et l'archiviste doit retenir les grandes périodes qui composent l'histoire de la photographie afin de pouvoir identifier les pièces de collection.

Comme la photographie numérique est un format assez récent, il est difficile de dire si l'ancienneté de la photographie peut devenir éventuellement un critère pour la sélection. Sélectionner des photographies provenant des premiers appareils numériques et des subséquents pourra peut-être, au bout de quelques années, illustrer l'évolution de la qualité et des techniques du numérique, mais pour le reste, c'est difficile à déterminer. Il faudra laisser prendre de l'âge à la photographie numérique pour le savoir. Et comme plus le numérique prend de l'âge et plus il devient problématique de le consulter et de le conserver, il semble bien que l'archiviste doive aller à contre-courant de ce critère pour l'instant. Souvent, il doit malheureusement abandonner devant un fichier ou un support trop ancien que la nouvelle technologie refuse de reconnaître.

Qualités esthétiques

Pour juger de ce critère, l'archiviste doit se familiariser avec certaines techniques de la photographie et savoir reconnaître si le photographe en a usé : cadrage, luminosité, effets, etc. Il peut s'agir aussi de la qualité du sujet photographié, de l'intensité de l'action illustrée, de l'émotion saisie, etc. (Charbonneau 2003) Une belle photographie attire l'œil et les usagers... Bref, les qualités esthétiques d'une photographie, ses aptitudes en tant que candidate à une exposition sont des critères tout à fait importants lors de la sélection.

En environnement numérique, la qualité est seulement un peu plus difficile à trouver. Comme les poses se présentent par centaines et sont réalisées par monsieur et madame Tout le Monde, le travail d'évaluation est un peu plus ardu. Il faut trouver à travers une masse immense celles qui paraissent les mieux réussies et celles qui pourraient être utilisables ou diffusables.

Communicabilité

Pour un centre d'archives, il est très important que les photographies acquises et conservées puissent être accessibles au public. Au minimum, celles-ci doivent être consultables. C'est encore mieux s'il n'y a aucune restriction et que celles-ci puissent être diffusées, reproduites et utilisées au moins par le centre d'archives et peut-être même par les usagers. Bien sûr, l'archiviste doit veiller au respect de la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R., 1985, c. C-42) qui fixe certaines restrictions de diffusion et d'utilisation pendant un nombre déterminé d'années. Au-delà de cette loi, les restrictions doivent être réduites au minimum pour que le centre d'archives puisse bénéficier des photographies qu'il conserve précieusement.

En environnement numérique, le principe est le même. La photographie doit bénéficier d'une grande liberté vis-à-vis la communicabilité pour prendre de la valeur lors de l'évaluation. En fait, intrinsèquement, la photographie numérique possède ici un avantage sur ses prédécesseurs. Elle est facile à copier, à transmettre et à diffuser. L'archiviste doit même freiner et surveiller le phénomène qui tend souvent à déborder des limites établies.

Autres critères

La sélection des photographies peut également se faire au regard de différents critères. Ceux-ci prennent toutefois plus d'importance à l'étape de l'acquisition que lors du processus de tri. Par exemple, l'archiviste doit tenir compte du lien des photographies avec le créateur du fonds d'archives, du lien établi entre les photographies et les autres documents du fonds et de la présence de photographies semblables dans des fonds déjà acquis. Il doit également penser à mesurer les ressources disponibles au centre d'archives, si elles sont assez substantielles pour accueillir et subvenir aux besoins de traitement et de conservation de ces photographies.

Enfin, il faut aussi s'attarder à la quantité. « Bien qu'un nombre trop restreint de photographies puisse poser à l'archiviste de plus graves problèmes qu'un nombre trop important, un volume excessif est souvent facteur négatif de taille quand il s'agit de décider du sort de photographies. » (Leary 1985) Un trop grand nombre de

photographies, surtout en environnement numérique, peut demander une quantité énorme de ressources pour l'évaluation, le traitement et la conservation. Il y a des coûts rattachés à ces diverses tâches. (CCA 1995) Le centre doit calculer ses possibilités avant d'acquérir une collection ou de conserver une trop grande collection.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES

L'évaluation des documents numériques a fait l'objet de peu d'études encore. Évidemment, les archives informatiques n'ont fait leur apparition dans les centres d'archives que récemment, mais les archivistes prennent quand même peu à peu conscience de leur valeur de témoignage. Daniel Ducharme, dans son étude *L'identification de critères d'évaluation pour les archives informatiques*, a réalisé une enquête auprès des archivistes québécois afin de faire l'état de la situation. (Ducharme 2001) Malgré une certaine méfiance et encore quelques méconnaissances sur le sujet, les archivistes acquièrent et sélectionnent de plus en plus des archives en format électronique. Ils ne peuvent nier le fait que celles-ci proposent une information qui peut témoigner de différentes facettes de notre patrimoine.

En fait, ce n'est pas le contenu qui cause problème. L'évaluation de l'information demeure quasiment la même, car le type de documents que l'on retrouve en format électronique est souvent similaire à ce qu'on peut retrouver sur papier. Les critères d'évaluation utilisés sont donc les mêmes : l'ancienneté, la rareté, l'authenticité, l'originalité, la forme, le contenu, les éléments d'utilisation potentiels (Paquet 1997-1998), ou autrement dit l'intérêt et la pertinence de l'information, la provenance des documents et leur faculté à témoigner des activités du créateur, leurs aptitudes à répondre aux besoins des chercheurs, etc. (Ducharme 2001) «Ce qui cause problème, ce qui inquiète les répondants, c'est la possibilité de lire les informations consignées sur un support informatique dans l'avenir.» (Ducharme 2001)

Les critères de sélection spécifiques aux archives en format électronique sont donc, pour la plupart, attribuables aux problèmes techniques que pose l'informatique. On peut résumer le tout en quatre critères : accessibilité immédiate à l'information, possibilité de conversion technique, pérennité du support et du format, présence d'éléments d'identification et finalement disponibilité des ressources matérielles, financières et humaines nécessaires au traitement et à la conservation.

Accessibilité de l'information

Le problème majeur que rencontre l'archiviste lors de l'évaluation d'une archive en format électronique est souvent l'accès à l'information. Dispose-t-il des équipements et des logiciels nécessaires à la lecture du support et du format d'enregistrement des documents? Lorsque les archives en format électronique arrivent dans les centres d'archives, surtout lors de l'acquisition de fonds privés, les éléments informatiques ont souvent dépassé leur espérance de vie. C'est-à-dire qu'il s'agit la plupart du temps de technologies de plus 10 ans. Comme les technologies informatiques changent rapidement et que les supports et les formats offerts se multiplient au rythme effréné de la compétition commerciale, les chances que l'archiviste puisse accéder facilement et rapidement à l'information sont souvent très minces. Évidemment, si l'archiviste ne

peut accéder à l'information, il est très difficile de l'évaluer et donc de la considérer pour la sélection. Le même problème peut se présenter dans le cadre du tri à faire au-delà du délai accordé par le calendrier de conservation. Un simple changement de version de logiciel ou de programme de gestion des documents peut engendrer différents problèmes à l'archiviste chargé d'évaluer les documents créés antérieurement.

Dans le cadre de l'évaluation de la photographie numérique, le problème reste entier et ce critère de sélection demeure important. L'archiviste doit pouvoir avoir accès à l'information pour l'évaluer.

Conversion technique

Comme il est à peu près impossible pour un centre d'archives de posséder et de conserver tous les équipements et tous les logiciels pour lire les différents supports et formats qui viendront au fil des ans faire partie des pièces à évaluer, la conversion des documents doit être envisageable pour qu'une sélection puisse être opérée. Qu'il s'agisse d'une conversion de format ou de migration vers un nouveau support, l'archiviste doit pouvoir manipuler les données informatiques afin de pouvoir en faciliter la lecture, la consultation, la diffusion et la conservation. Certains supports et formats peuvent être privilégiés par un centre d'archives et les documents répondant déjà à ces critères peuvent obtenir une longueur d'avance à la sélection. Le centre d'archives peut également désirer mettre tous les documents informatiques acquis sur des supports semblables et dans certains formats définis pour des raisons pratiques (diffusion et conservation). Bref, les photographies numériques répondant à ces critères auront une longueur d'avance lors de la sélection.

Pérennité du support et du format

Même si l'information électronique est passablement indépendante de son support, l'archiviste ne peut négliger la part du support lors de l'évaluation. Certains supports informatiques possèdent des qualités de conservation meilleures que les autres ou sont davantage adaptés pour la conservation à long terme. C'est le même principe pour les formats d'enregistrement. Certains logiciels et formats d'enregistrement sont plus pérennes que d'autres et disposent déjà, après ces quelques années de mise à l'épreuve, des qualités requises pour passer à l'histoire. Ainsi, ces supports et ces formats seront plus intéressants pour l'archiviste lors de la sélection.

Éléments d'identification

Comme il est primordial que la photographie soit identifiée (titre, date, photographe, sujet, contexte, etc.), il en va de même pour l'identification du document informatique. Si l'archive est documentée, par exemple on connaît le type de logiciel utilisé par le créateur, le format d'enregistrement ainsi que toutes les autres données techniques nécessaires à sa lecture, il sera beaucoup plus facile pour l'archiviste de la considérer dans son évaluation. Une documentation extérieure sur le contenu de l'archive, comme des documents papier accompagnant l'archive électronique, pourrait aussi devenir un argument intéressant. Encore mieux, si les archives électroniques sont accompagnées de métadonnées, d'une base de données et même d'une interface pour

la recherche, elles deviennent encore plus alléchantes lors de l'acquisition ou de la sélection pour les archives historiques.

Bref, un ensemble de photographies numériques bien identifiées, accompagné de commentaires et d'une identification technique de l'appareil utilisé, des logiciels de traitement employés, d'une base de données et de tout autre renseignement permettant une lecture et une évaluation rapide des documents est intéressant pour l'archiviste.

Ressources disponibles

Les archives électroniques demandent des ressources particulières, autant matérielles, que financières et humaines. À la base, divers équipements techniques doivent être disponibles au centre d'archives autant pour que l'archiviste puisse en effectuer le traitement que pour l'utilisateur qui veut les consulter. Elles demandent également un traitement particulier lors de la description et l'indexation. Un peu plus de ressources humaines doivent lui consacrer du temps. Leur conservation, qui doit demeurer proactive année après année, est aussi plus coûteuse. Bref, le centre d'archives doit bien évaluer les ressources disponibles à la sélection, au traitement et à la sauvegarde des archives électroniques. Un trop grand lot de documents électroniques doit donc faire l'objet d'une étude attentive. Le centre d'archives a-t-il les moyens de l'évaluer, de le traiter et de le conserver?

CRITÈRES SPÉCIFIQUES À LA PHOTOGRAPHIE NUMÉRIQUE

Est-il donc possible de définir des critères de sélection spécifiques à la photographie numérique à partir des réflexions émises précédemment? Comme il semble évident que certains critères d'évaluation de la photographie sont plus pertinents que d'autres dans un environnement numérique et que certains autres critères doivent leur être ajoutés en tant que documents informatiques, il semble tout à fait à propos de le faire. Les critères de sélection spécifiques à la photographie numérique pourraient donc être les suivants :

Intelligibilité de l'information	Éliminer de façon quasi systématique les photographies numériques présentant des défauts techniques.
Besoins des usagers/Mission du centre d'archives	Conserver les photographies numériques en lien avec les besoins et la mission du centre d'archives. Évaluer si le centre d'archives et les usagers sont intéressés par des photographies en format numérique.
Sujet représenté	Conserver uniquement les photographies numériques dont le sujet est intéressant pour le centre d'archives ou qui apporte une lumière intéressante au fonds. Au besoin, dresser une liste précise des sujets à conserver.

Intentions derrière la photographie	Conserver les photographies numériques dont l'intention du photographe, du client, du sujet photographié, du technicien est connus et encore davantage celles dont on connaît l'intention de la personne qui les a réunies et commentées (album).
Éléments d'identification (contenu)	Conserver les photographies numériques dont les éléments d'identification sont les plus complets.
Rareté et originalité de l'information	Conserver les photographies numériques qui illustrent un sujet rare et original. Éliminer de façon quasi systématique celles qui font double emploi.
Qualités esthétiques	Conserver principalement les photographies numériques qui présentent les meilleures aptitudes pour la diffusion ou les expositions.
Communicabilité	Conserver principalement les photographies numériques qui présentent peu de restriction à l'utilisation et la reproduction.
Liens avec le fonds et les autres documents du fonds (valeur de témoignage)	Conserver principalement les photographies numériques qui possèdent des liens pertinents avec le fonds et les documents du fonds.
Accessibilité de l'information	Évaluer d'abord les photographies numériques accessibles facilement.
Conversion technique	Conserver principalement les photographies numériques dont la conversion ou la migration est facilement réalisable. Conserver d'abord les photographies numériques dont le format est compatible avec ceux utilisés par le centre d'archives.
Pérennité du support et du format	Conserver d'abord les photographies numériques consignées sur un support pérenne et dont le format présente certaines qualités pour la conservation. Conserver ensuite celles qui doivent faire l'objet d'une conversion ou d'une migration.
Éléments d'identification (caractéristiques techniques)	Conserver principalement les photographies numériques dont les éléments d'identification des caractéristiques techniques sont les plus complets.
Ressources disponibles	Définir la quantité de photographies numériques à acquérir et à conserver selon les ressources disponibles.

Ce qu'il faut retenir de ces critères, c'est qu'ils servent à l'archiviste à faire un tri rapide et efficace parmi des centaines de photographies. La multitude de photographies

à laquelle il doit faire face lors de l'évaluation doit être réduite de façon systématique afin que ce flot d'informations prenne du sens et puisse faire office de témoignage de façon claire et organisée. Bref, ces critères doivent être appliqués de façon assez stricte étant donné la masse d'information à traiter et à éliminer.

À la limite, la simple addition des critères de sélection des photographies, tels qu'ils ont été définis jusqu'à aujourd'hui, ainsi que de ceux attribués aux documents informatiques, pourraient suffire à faire l'évaluation et la sélection des photographies numériques. Toutefois, s'ils ne sont pas respectés parfaitement, en prenant en compte les particularités introduites par le numérique dans la façon de faire de la photographie, l'archiviste risque de se retrouver rapidement avec une masse d'information plutôt lourde, difficile à traiter et à conserver. Le resserrement de l'application de certains critères est peut-être devenu nécessaire devant une telle abondance. Par exemple, l'élimination de toutes les photographies ayant des défauts techniques va de soi étant donné la multiplicité des prises. La précision des sujets à documenter doit être définie. Tout le monde prend des photographies sur tous les sujets. L'archiviste doit décider de ce qu'il veut documenter et s'en tenir à ses choix, afin d'éviter d'être envahi par une cacophonie d'informations inutiles ou redondantes. Les photographies faisant double emploi sont tellement nombreuses en environnement numérique que l'archiviste doit absolument en éliminer une grande majorité pour conserver uniquement des pièces originales. Il faut changer les pratiques, se résoudre à élaguer davantage les collections et donner une grande importance à tous les critères de sélection.

Bref, en environnement numérique, l'archiviste doit mettre l'accent sur les photographies possédant un ensemble de qualités, que ce soit des qualités esthétiques, d'originalité, de valeur de témoignage ou possédant de nombreux éléments d'identification. Elles sont tellement nombreuses que seules celles qui répondent à plusieurs critères de sélection doivent faire partie de la sélection finale. C'est peut-être ce qui fait en réalité l'originalité de l'évaluation des photographies numériques. Il ne s'agit plus de sélectionner une photographie seulement parce que le sujet représenté est intéressant, mais aussi parce qu'elle est belle, facilement diffusable, bien identifiée, dans un format pérenne et enregistrée sur un support qui convient au centre d'archives.

Nancy Gadoury Bibliothécaire-archiviste. Bibliothèque du Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière

BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (ANQ). 1996. *Normes et procédures archivistiques des archives nationales du Québec*. 6^e éd. Sainte-Foy, Les Publications du Québec.
- CHARBONNEAU, Normand et Mario ROBERT. 2003. *La gestion des archives photographiques*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES (CCA). 1995. *Vers l'élaboration d'une stratégie nationale d'acquisition: recommandations concernant la planification des acquisitions*. Ottawa, Conseil canadien des archives.

- DUCHARME, Daniel. 2001. L'identification de critères d'évaluation pour les archives informatiques: Enquête auprès des archivistes québécois. *Archives* 32, 2.
- JONAS, Irène. 2007. La photographie de famille au temps du numérique. *Enfances, familles et générations* 7.
- LEARY, William H. 1985. *Le tri des photographies en archivistique: étude du RAMP et principes directeurs*. Paris, Unesco.
- Loi sur le droit d'auteur*. Lois révisées du Canada, 1985, c. C-42.
- PAQUET, Lucie. 1997-1998. Les documents informatiques dans les fonds d'archives d'origine privée aux Archives nationales du Canada. *Archives* 29, 3-4.